

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

5, rue du château

51230 Pleurs

Membre du collectif

Ecep51



www.ecep51.fr

Le 5 Octobre 2023,

A Pleurs,

Objet : Projet Parc éolien de Vauchamps

Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Monsieur Christian Trevet,

Monsieur Alain Jaquinet,

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique du Parc éolien de Vauchamps.

J'aimerais souligner un problème récurrent, à savoir le manque d'informations et de concertation des populations. De plus les enquêtes publiques proposent des dossiers très compliqués à lire et à comprendre pour le commun des mortels. Et malheureusement les promoteurs comptent sur cette incompréhension pour faire passer leur projet sans contestation. *Il serait grand temps de faire des consultations locales dans chaque village concerné afin de s'assurer du consentement réel des habitants avant de lancer tous ces projets éoliens.*

C'est un projet de quatre éoliennes et 2 postes de livraison proposés par le porteur de projet « VAUCHAMPS ENERGIES » au capital de 1000€ qui est une filiale de VALEMO au capital de 92070€, qui est elle-même une filiale de la maison mère VALOREM.

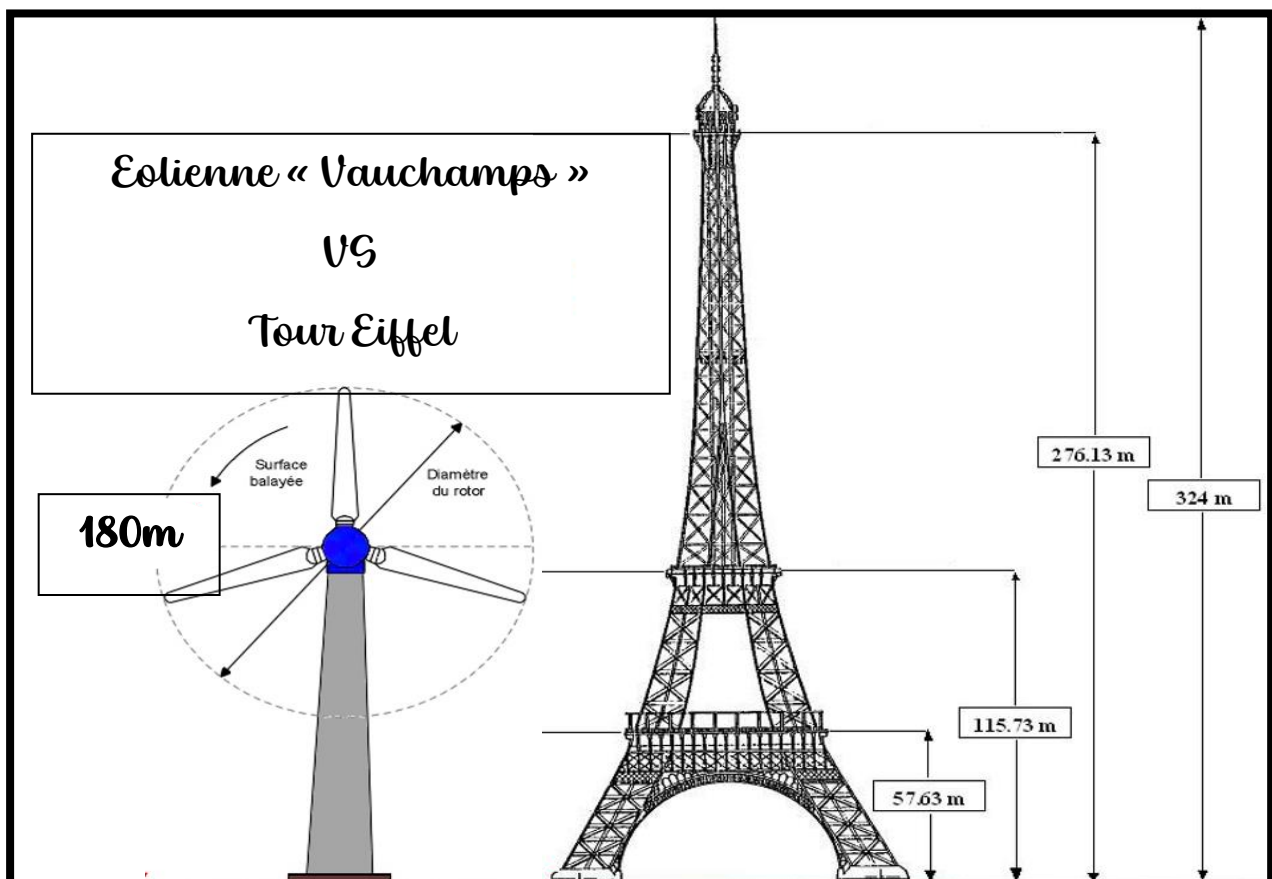
C'est une habitude des promoteurs de créer une filiale pour chaque parc ; celle qui nous intéresse a un capital de 1000€.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer des mini filiales portant sur un projet d'un montant de 33 millions €. Serait-ce une astuce pour ne pas être solvable en cas de dissolution ?

D'ailleurs pourquoi le coût du projet est passé de 33 millions à 27,6 millions dans le document « note de présentation non technique » ? D'où vient cette curieuse ristourne ? Certainement pas de la baisse des coûts des matériaux dont les prix faramineux ne cessent de croître.

Il est loin le temps des premières éoliennes à 130 m de haut. Aujourd'hui, ces monstres de fer mesurent presque **2/3 de la Tour Eiffel**. Celles de Vauchamps sont prévues à 180m, d'autres atteignent 240m.

Les gens des villes accepteraient-ils qu'on leur impose des dizaines, des centaines de tours sur leur territoire ?



Dans l'avis Mrae, dans la synthèse conclusive, l'Ae demande au préfet **DE NE PAS AUTORISER LE PROJET sans avis favorable** de la *Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne*.

En date du 29 août 2023, la Mission a émis un avis extrêmement détaillé dont la conclusion est la suivante : **Incompatibilité du projet avec la zone d'engagement.**

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien** qui a été retenue par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice

Amandine CREPIN

La Marne est avec les Hauts-de-France la championne de l'envahissement éolien. Cela apporte une modification du paysage que l'on appelle mitage. Le promoteur présente une carte tronquée.

Le projet éolien de Vauchamps se situe dans un contexte éolien peu dense, présentant quelques parcs construits et raccordés. Le parc éolien le plus proche est celui des châtaigniers, à 3,2 km à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) (Cf. Figure 2, ci-dessous).

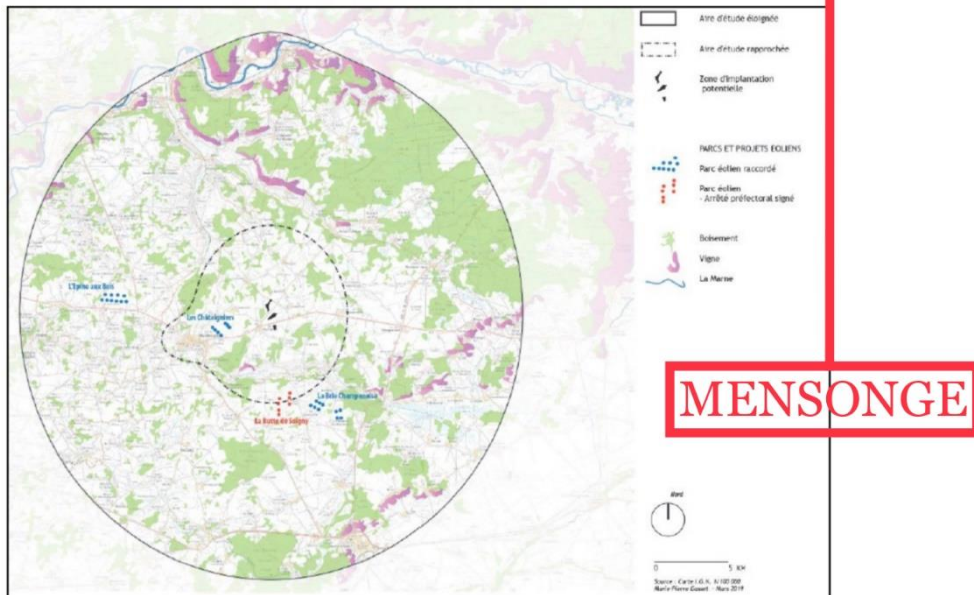
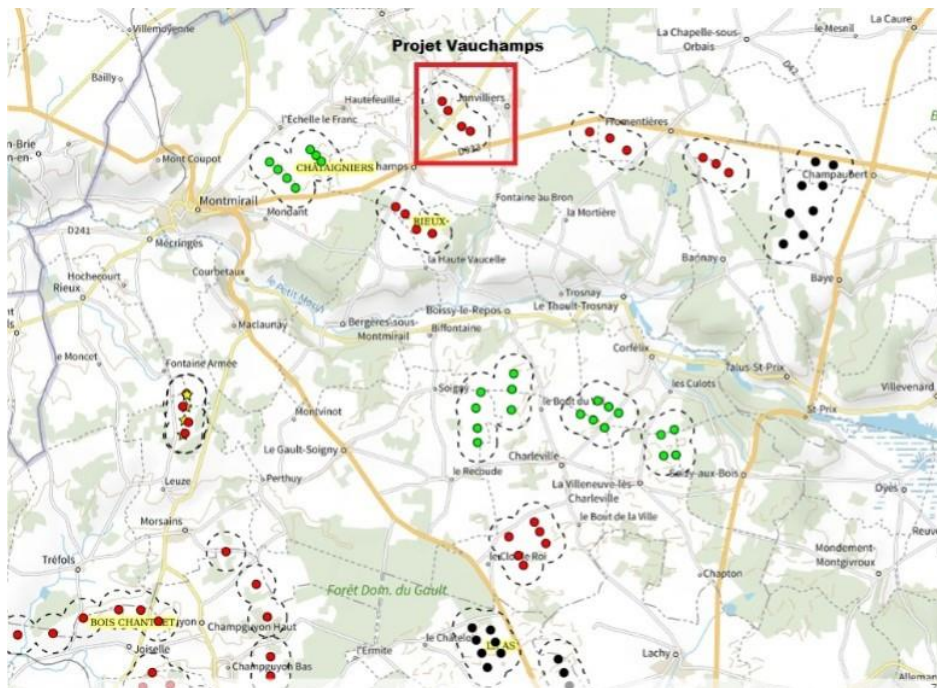


Figure 2 : Contexte éolien vis-à-vis des parcs environnants au sein de l'aire d'étude éloignée

La réalité, c'est la carte suivante : Il devrait être obligatoire pour les promoteurs de présenter des cartes mises à jour au début de toute enquête publique.



Comment peut-on nous imposer cette pollution visuelle ?

On étend à l'infini des territoires sacrifiés au développement éolien engendrant ainsi la dégradation de notre cadre de vie, la perte de l'attraction touristique, la baisse de la valeur des biens immobiliers et la destruction des parcelles cultivables. (Qui ne le sont plus avec 1500 tonnes de béton dans le sol)

Ce sont la population et la biodiversité qui sont impactées pour des décennies.

Concernant la biodiversité, la distance inter-éolienne de 300m n'est pas respecté entrainant un effet barrière et donc un risque de collision pour les chiroptères et les oiseaux.

De plus, l'emplacement des E1 et E2 enfreint les recommandations d'Eurobats et du SRE. Ces derniers réclament l'éloignement des lisières boisées à 200m en bout de pale des éoliennes. Et non pas en partant du mât comme l'a fait le promoteur.

L'étude écologique date de 2017 et 2018 et ne prend en compte que le parc Vauchamps hors l'accumulation des parcs prévues aux alentours modifie complètement ces conclusions. Tous les parcs réunis forment une barrière migratoire incontestable.

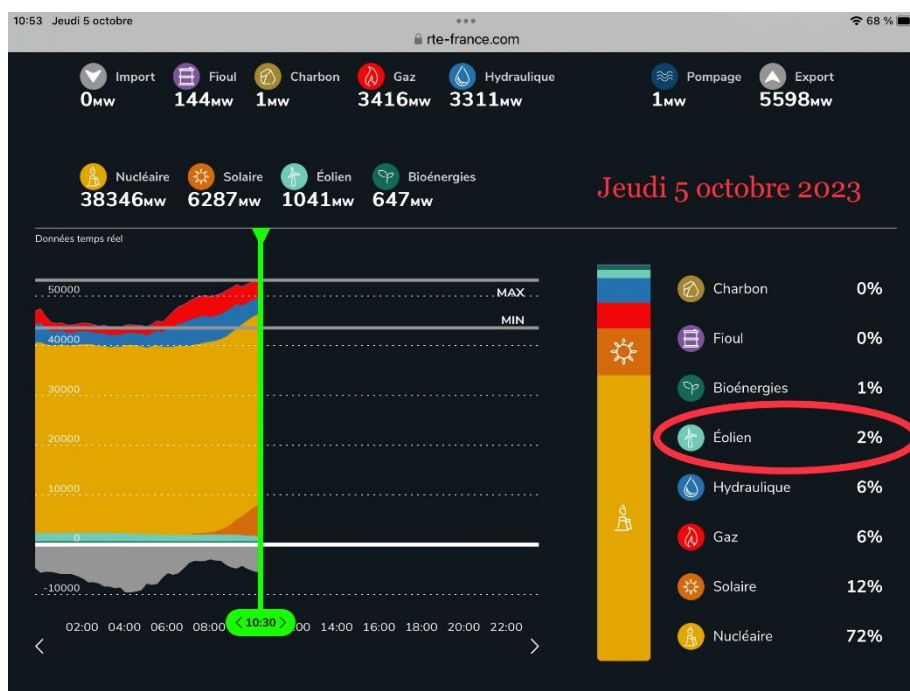
C'est purement et simplement un écocide. Une dilapidation programmée de notre faune et flore.

Pour finir, faute de vent, une éolienne, c'est 100 % d'énergie fossile pour compenser son manque de production.

1 éolienne sans vent = 0MW

10 éoliennes sans vent = 0MW

Il n'y a qu'à observer le tableau RTE pour voir ce que les 8000 éoliennes en France produisent ...



2% ... que dire de plus ?

Il est plus que temps de stopper cette gabegie. C'est donc pour ces raisons, entre autres, que je vous demande **de formuler un avis défavorable** à cet énième projet de parc éolien.

Aidez-nous à dire « *Stop au massacre* ».

Merci de m'avoir lue.

pour SAPE